

# AUTRICHE

*Guide  
de l'exportateur canadien*

storIN  
HF4F  
1010  
.G85A914  
1984  
STORAGE



Affaires extérieures  
Canada

External Affairs  
Canada

# **AUTRICHE**

*Guide  
de l'exportateur canadien*

(ALSO AVAILABLE IN ENGLISH)

MAIN  
NF  
1010  
GBSA914  
1984  
STORAGE

# AUTRICHE

## Guide de l'exportateur canadien

LIBRARY DEPT. OF EXTERNAL AFFAIRS  
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Délégation commerciale  
responsable :

Section commerciale  
Ambassade du Canada  
Luegerring 10  
A-1010 Vienne

Tél. : (222) 63-36-91  
Télex : (47) 11-5320  
(DOMCAN A)

Direction de l'expansion du commerce —  
Europe de l'Ouest II (RST)  
Ministère des Affaires extérieures  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0G2

Juillet 1984

**LIBRARY / BIBLIOTHÈQUE**  
**DEPT. OF EXTERNAL AFFAIRS /**  
**MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES**  
**125 SUSSEX**  
**OTTAWA K1A 0G2**



Affaires extérieures  
Canada

External Affairs  
Canada



# TABLE DES MATIÈRES

	Page
I. LE PAYS .....	4
II. L'ÉCONOMIE .....	12
III. INFORMATION COMMERCIALE .....	19
IV. VOTRE VOYAGE D'AFFAIRES EN AUTRICHE .....	28
V. DOUANES, TAXES ET TAUX DE CHANGE .....	33
VI. PROGRAMMES ET SERVICES FÉDÉRAUX À L'EXPORTATION .....	38
VII. ADRESSES UTILES .....	41

---

# I. LE PAYS

---

L'Autriche est un pays continental montagneux situé au cœur de l'Europe; elle couvre une superficie de 84 000 km<sup>2</sup>. Elle s'étend sur 600 km d'est en ouest et sur 300 km du nord au sud. Sa partie nord est traversée par le Danube, navigable depuis Linz, le plus grand centre industriel de l'Autriche, jusqu'à la mer Noire à l'est. On envisage actuellement de relier la partie supérieure du Danube au grand réseau du Rhin, à l'ouest, ce qui devrait ouvrir l'Autriche aux ports de l'Atlantique d'ici la fin du siècle.

Environ les deux tiers de la superficie de l'Autriche présentent un relief alpin, le plus haut pic s'élevant à 3 800 mètres, et 40 % du pays se trouvant à plus de 1 000 mètres d'altitude. Les grands sommets alpins de l'ouest du pays s'abaissent graduellement vers l'est pour se fondre dans les collines péri-alpines des bassins de Vienne, qui constituent la transition géographique entre les Alpes, les régions basses danubiennes et la plaine hongroise.

L'Autriche partage 2 600 km de frontières avec sept pays : la Suisse et le Liechtenstein à l'ouest, la République fédérale d'Allemagne au nord-ouest, l'Italie au sud-ouest, la Yougoslavie au sud-est, la Hongrie à l'est et la Tchécoslovaquie au nord-est.

L'Autriche, pays enclavé au cœur de l'Europe, chevauche une ligne invisible séparant l'Europe de l'Ouest de l'Europe de l'Est. Son emplacement et son histoire sont essentiels à la compréhension de son actuel profil économique et commercial.

Pays fortement industrialisé de quelque 7,5 millions d'habitants, l'Autriche a établi de dynamiques liens commerciaux et économiques avec ses voisins d'Europe occidentale et avec les pays est-européens du COMECON. Sa capitale, Vienne, est reconnue comme un **centre international de commerce et de transit pour les échanges et le commerce de contrepartie est-ouest**; plus récemment, en partie grâce à sa neutralité politique, ce pays a également réussi à étendre ces activités et relations commerciales internationales privilégiées à d'autres pays et continents, surtout l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient.

Pendant la période de prospérité et de stabilité qu'a connue le monde après la Seconde Guerre mondiale, l'Autriche s'est dotée d'une solide structure industrielle et économique et a progressivement aligné le niveau de vie de sa population sur celui des autres pays industriels occidentaux. Son régime de « solidarité sociale » assez unique l'a aidée à maintenir la paix industrielle au pays (la durée moyenne de l'arrêt de travail est de 18 secondes par travailleur par année). Pendant la période de l'après-guerre, l'Autriche a été l'un des pays occidentaux à obtenir les plus faibles taux de chômage et d'inflation.

L'Autriche est également l'une des grandes attractions touristiques de l'Europe, ayant un riche patrimoine historique et culturel, ainsi que des saisons estivale et hivernale fort bien exploitées sur le plan des activités récréatives. Le tourisme est donc une importante source de devises.

## Histoire et gouvernement

L'Autriche moderne est issue du puissant Empire austro-hongrois des Habsbourg qui, jusqu'à la Première Guerre mondiale, contrôlaient depuis Vienne, leur capitale, un État multinational et multiculturel de 56 millions de personnes; le noyau de l'Empire englobait de grandes parties de l'Autriche, de la Tchécoslovaquie, de la Hongrie et du nord de la Yougoslavie. L'Empire, situé au centre de l'Europe et au confluent des plus importantes zones culturelles du continent européen (les cultures germanique, slave et romane), était également situé au carrefour des anciennes voies de transport reliant le nord et le sud ainsi que l'est et l'ouest de l'Europe.

Le mot Autriche, ou *Österreich*, en allemand, signifie « le royaume à l'est ». Il apparaît pour la première fois dans un texte daté de l'an 976. L'Autriche est devenue une zone territoriale distincte vers la fin du Moyen-Âge, sous le règne des Babenberg, qui ont dirigé le pays depuis leur résidence de Vienne et ce, pendant 270 ans, soit du X<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle. En 1273, la région autrichienne est passée sous l'autorité des Habsbourg qui l'ont dirigée en tant que centre de leur Empire pendant 640 années et qui ont eu une influence décisive sur son histoire et sa composition culturelle, jusqu'à la chute de l'Empire à la fin de la Première Guerre mondiale.

L'Empire des Habsbourg constituait l'une des trois grandes puissances de l'Europe du XV<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle. Il englobait des populations appartenant à 12 nations et parlant un nombre encore plus grand de langues; pourtant, pendant plusieurs centaines d'années et ce, jusqu'à la Première Guerre mondiale, il était reconnu comme constituant un pouvoir central et comme formant une entité économique unique.

Après la dislocation de l'Empire en 1918, ce qui restait des régions germanophones, soit à peu près l'Autriche d'aujourd'hui, a formé la première République d'Autriche (1918-1938), pays relativement petit qui s'est vu incapable de régler les nombreuses difficultés posées par la réadaptation. La dislocation de l'Empire a causé de sérieuses perturbations sociales et politiques; la séparation de Vienne de son arrière-pays historique a eu un effet traumatisant sur la région, les sièges des entreprises étant coupés de leurs usines et les fabricants étant séparés de leurs anciens marchés ou de leurs sources traditionnelles de matières premières.

Les deux décennies suivantes furent caractérisées par l'instabilité interne, le désordre et, éventuellement, par la guerre civile. L'Autriche de l'*Anschluss* (1938) fut pleinement intégrée à l'Allemagne nazie et cessa d'exister en tant qu'État politique distinct.

Pendant la période 1938-1945, l'économie autrichienne fut sensiblement réorientée vers la production de guerre, et cette conversion a jusqu'à un certain point changé en permanence la structure de l'activité économique, la détournant de l'Est, arrière-pays historique, et l'associant davantage aux économies de l'Europe de l'Ouest.

Après la guerre, l'Autriche est restée pendant 10 ans séparée en quatre zones par les puissances alliées d'occupation, jusqu'à la signature, en 1955, du traité d'État faisant à nouveau de l'Autriche une nation souveraine et indépendante, qui compose aujourd'hui la deuxième République d'Autriche.

Le traité d'État de 1955 disposait que l'Autriche deviendrait un pays constitutionnellement neutre. Si l'Autriche n'est pas membre de l'OTAN, elle est toutefois un membre fondateur de l'Association européenne de libre-échange (AELE) et, plus récemment, a signé avec la CEE un accord de commerce prévoyant le libre-échange de la plupart des produits industriels, à l'exclusion toutefois des produits agricoles.

L'Autriche est une démocratie parlementaire du type des autres démocraties ouest-européennes. Sa constitution fédérale a été introduite en 1920 et remise en vigueur en décembre 1945. Le pouvoir exécutif est exercé par le Président de la fédération, chef de l'État élu pour six ans au suffrage universel, et par le Chancelier, chef de gouvernement qui choisit son Cabinet.

Le pouvoir législatif est exercé par une Assemblée fédérale bicamérale, le Conseil national, où se trouve pratiquement concentré tout le pouvoir législatif. Ses membres sont élus pour quatre ans.

La République d'Autriche est membre des Nations unies, du FMI, de la BIRD, de l'OCDE, de l'AELE, du GATT, du Conseil de l'Europe et de plusieurs autres organisations internationales. Bien qu'elle ne soit pas membre de la CEE, elle a conclu un arrangement de libre-échange avec la Communauté pour la plupart des produits industriels.

## Profil démographique

En 1981, l'Autriche avait environ 7,5 millions d'habitants, et une densité de population plus élevée sur les basses terres de l'est du pays. Pour l'ensemble du territoire national, la densité est de 90 habitants par kilomètre carré, ce qui est considéré assez faible pour l'Europe centrale. Le taux annuel d'accroissement démographique est presque nul (0,1 %). Les minorités ethniques croate et slovène composent ensemble 1 % de la population. Environ 89 % des Autrichiens sont catholiques romains, et 6 % sont protestants.

## Renseignements généraux

*Climat.* Les vents dominants de l'ouest et du nord-ouest, communs à l'Europe centrale, donnent un climat normalement tempéré, mais variable, et assujéti à des influences atlantiques (précipitations modérément fréquentes tout au long de l'année). Les températures typiques moyennes pour Vienne sont : en été, 19°C et en hiver, -2°C. Entre janvier et mars, la neige se maintient habituellement pendant plusieurs semaines dans les basses plaines. Dans les régions alpines, les températures moyennes sont plus basses et la neige peut rester de novembre à avril, suivant les différences d'altitude.

*Langues.* Outre l'allemand, la langue maternelle, la plupart des hommes d'affaires parlent l'anglais, la langue étrangère la plus connue, ensuite le français. Les gens d'affaires s'occupant de commerce est-ouest se débrouillent généralement bien dans les langues est-européennes.

*Principales villes.* Vienne est à la fois la capitale du pays, la capitale de la province du même nom, et la capitale de la province voisine de Basse-Autriche. Si la ville compte officiellement 1,5 million d'habitants, sa région économique en comprend environ 2,5 millions. Vienne est une cité industrielle et commerçante qui constitue le plus important point de contact commercial en Autriche. Linz, à 180 km à l'ouest, est le grand centre industriel de la nation; si la ville elle-même compte 200 000 habitants, sa région économique en comprend probablement le double. Les autres grandes villes sont Salzbourg et Innsbruck à l'ouest, et Graz et Klagenfurt au sud.

*Heure locale.* L'heure locale est d'une heure en avance sur l'heure de Greenwich (GMT); d'avril à septembre, l'heure est avancée comme dans les pays voisins.

*Normes.* L'Autriche a pleinement adopté le système métrique et s'est dotée de ses propres normes industrielles (*Ö-Norm*) suivant la normalisation recommandée par l'ISO; ces normes ressemblent habituellement de très près aux normes DIN allemandes.

*Électricité.* Courant alternatif de 220 V monophasé, et de 50 cycles; et de 380 V triphasé, 50 cycles. Les prises de courant sont normalisées et sont les mêmes qu'en Allemagne.

*Monnaie.* Le schilling autrichien, monnaie « forte », est subdivisé en 100 groschens. Pendant plus de 12 ans, il a flotté en étroit parallèle avec le mark ouest-allemand.

*Heures d'ouverture.* La semaine de 40 heures est en vigueur depuis un certain nombre d'années :

Entreprises de fabrication —	7 h 30 à 16 h du lundi au jeudi 7 h 30 à 14 h le vendredi
------------------------------	---

Sociétés de commerce —	8 h 30 à 17 h du lundi au jeudi
	8 h 30 à 14 h le vendredi
Banques —	8 h à 15 h du lundi au vendredi
(Les employés des succursales prennent le déjeuner de 12 h 30 à 13 h 30)	
Bureaux du gouvernement —	8 h à 16 h du lundi au vendredi
Magasins —	8 h ou 9 h à 18 h du lundi au vendredi
	8 h ou 9 h à 12 h ou 13 h le samedi
Ambassade du Canada —	8 h à 16 h du lundi au vendredi

Ce n'est qu'en cas exceptionnel que des rendez-vous d'affaires peuvent être menés après les heures de bureau.

*Jours fériés.* Voici une liste des jours fériés officiels en Autriche :

Nouvel An	le 1 <sup>er</sup> janvier
Épiphanie	le 6 janvier
Lundi de Pâques	variable
Fête du travail	le 1 <sup>er</sup> mai
Ascension	variable
Lundi de la Pentecôte	variable
Fête-Dieu	variable
Assomption	le 15 août
Fête nationale	le 26 octobre
Toussaint	le 1 <sup>er</sup> novembre
Immaculée Conception	le 8 décembre
Noël	le 25 décembre
Lendemain de Noël	le 26 décembre

L'Ambassade du Canada à Vienne observe chaque année 11 congés statutaires, soit une sélection de congés canadiens et de congés locaux qui varie légèrement d'une année à l'autre. À noter que les Autrichiens transforment habituellement les fêtes civiques en longues fins de semaine : par exemple, si le jeudi est un jour férié, le vendredi est souvent pris également comme congé.

Les Autrichiens reçoivent généralement un minimum de 4 semaines et demie de congés annuels, et les vacances scolaires d'hiver influent grandement sur la

disponibilité des gens d'affaires puisque les familles partent fréquemment pour une semaine au début de février pour aller faire du ski, sport national de l'Autriche. De nombreux Autrichiens s'absentent également pendant les neuf jours des vacances scolaires de Pâques, qui commencent le dimanche des Rameaux. Les vacances d'été sont prises entre le début de juillet et la troisième semaine d'août, et les vacances de Noël vont du 24 décembre du 6 janvier.

## Organisations internationales résidentes

Vienne est le siège de l'agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), de l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONUDI), de l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) ainsi que d'autres organismes moins importants de l'ONU. Elle est également le siège du secrétariat de l'OPEP et de sa filiale, le fonds de l'OPEP pour le développement international. L'Institut international pour l'analyse des systèmes de haut niveau (IIASA) y a également son siège.

## Chambre fédérale d'économie

La Chambre fédérale d'économie est un organisme commercial national établi en vertu d'une loi du Parlement. En sont obligatoirement membres toutes les personnes habilitées à diriger une entreprise, y compris les entreprises contrôlées par l'État. Elle est chargée d'exercer des fonctions de développement industriel et de promotion des exportations qui, au Canada, relèveraient respectivement du MEIR et du ministère des Affaires extérieures.

Sous l'égide de la Chambre fédérale d'économie, chacune des neuf provinces autrichiennes a sa Chambre régionale d'économie qui s'occupe des questions touchant tous les aspects du commerce sous sa juridiction. Les neuf chambres régionales d'économie représentent 250 700 membres. Chaque entreprise autorisée à mener des affaires devient automatiquement membre de sa Chambre régionale ainsi que de la Chambre fédérale.

La Chambre fédérale d'économie, dont le siège est à Vienne, s'occupe de tous les problèmes débordant les

juridictions régionales, coordonne les intérêts régionaux et professionnels et maintient des contacts internationaux au nom de ses membres et des chambres provinciales. Elle exploite le Service des délégués commerciaux de l'Autriche ainsi que divers services de promotion du commerce.

---

## II. L'ÉCONOMIE

---

Les formations alpines recèlent de nombreuses strates minéralifères; le fer, les minerais non ferreux et divers minéraux y ont été extraits depuis la préhistoire et vendus à toutes les régions de l'Europe, formant le pilier traditionnel de l'économie autrichienne. C'est ainsi que l'Autriche se concentre, depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, sur l'industrie lourde, les services bancaires et le commerce international. Les grandes forêts autrichiennes ont également constitué une source traditionnelle de bois de construction et de produits du papier. Plus récemment, des réserves d'hydrocarbures ont également été découvertes; mais ces réserves s'épuisent rapidement. Les rivières de montagne et le Danube constituent d'importantes sources d'énergie hydro-électrique, domaine dans lequel l'Autriche est autosuffisante. Aujourd'hui, 20 % des terres sont consacrées à l'agriculture et 30 % à la pâture; le pays est essentiellement autosuffisant en matière agricole.

L'Autriche a une économie de libre marché dans laquelle le secteur public joue un rôle important. Après la Seconde Guerre mondiale, autant pour protéger ses avoirs que pour fournir les capitaux nécessaires à la reconstruction, le gouvernement autrichien a nationalisé la grande majorité des industries du fer, de l'acier, des métaux non ferreux, du charbon et du pétrole, de larges parties de l'industrie mécanique lourde et de l'industrie électrique, ainsi que trois des principales banques qui, à leur tour, ont pris le contrôle d'un grand nombre d'entreprises plus petites et de banques locales. À l'heure actuelle, le secteur directement contrôlé par l'État compte probablement pour environ 15 % de la production industrielle nationale et emploie quelque 100 000 personnes, alors qu'un autre 10 % de la production industrielle pourrait être attribué aux entreprises que l'État contrôle indirectement par le biais des banques nationales; ce 10 % emploie quelque 60 000 personnes. Somme toute, ces secteurs contrôlés par l'État emploient quelque 6 % de l'ensemble de la population active de l'Autriche.

L'organisation et l'exploitation des industries nationalisées suivent sensiblement la structure adoptée par

le secteur privé. En outre, l'Autriche dispose d'un important secteur privé (industrie, commerce et banques) qui est moderne et bien développé.

La main-d'œuvre active qualifiée et efficiente de l'Autriche a un PIB par habitant de 10 000 \$ (en 1983, le taux de change moyen était de 1 \$ CAN pour 15 shillings).

Comme dans les autres pays occidentaux, le gouvernement exerce aujourd'hui de larges pouvoirs budgétaires et monétaires et gère divers monopoles, régies et services publics. L'après-guerre a essentiellement entraîné une croissance soutenue, l'Autriche ayant l'un des taux de croissance les plus élevés parmi les membres de l'OCDE, un faible niveau d'inflation et peu de chômage.

## Industrie

L'industrie, à l'exclusion de la construction, a contribué pour près de 30 % du produit national brut (PNB) autrichien en 1982 et employé plus de 40 % de la population active.

Bien que plusieurs grands complexes sidérurgiques et installations de production de produits chimiques soient en exploitation, la plupart des entreprises industrielles et commerciales sont relativement petites au niveau international. Depuis la Seconde Guerre mondiale, le gouvernement s'est donné pour l'une de ses grandes priorités le développement d'une solide industrie des articles manufacturés et des produits finis s'appuyant sur une main-d'œuvre adéquate et des intrants semi-finis produits localement; l'objectif a été essentiellement atteint, les articles autrichiens semi- et entièrement manufacturés comblant 64 % des besoins.

En plus de produire une vaste gamme d'articles de consommation finis, de textiles, d'articles de sport et de produits alimentaires, les principaux secteurs de l'industrie lourde englobent la sidérurgie, les travaux de génie et la construction en acier, les produits chimiques, les machines, les articles électriques, les véhicules commerciaux et le transport en commun, ainsi que le bois de construction et le papier.

Les entreprises autrichiennes de génie industriel et de construction sont actives et concurrentielles sur les marchés étrangers, et peuvent livrer concurrence pour

des projets clés en main dans un certain nombre de secteurs comme l'acier, les pipelines, le transport ferroviaire, les raffineries, les usines de production de produits chimiques, les hôtels, etc., ce qui peut offrir des possibilités de coopération complémentaire entre sociétés canadiennes et autrichiennes d'ingénieurs et d'experts-conseil sur des marchés tiers.

Les importantes activités de recherche et développement industriels menées dans certains secteurs produisent également des techniques de pointe et un savoir-faire qui pourraient intéresser des preneurs de licence.

## Matières premières et ressources énergétiques

Les plus importants produits minéraux de l'Autriche sont le minerai de fer, la magnésite, le lignite (charbon brun), le pétrole et le gaz naturel ainsi que de petites quantités de cuivre, de plomb et de zinc. L'Autriche doit importer la plupart des autres minéraux et de nombreuses matières de base, et elle constitue un bon marché pour le Canada à cet égard (pâte de bois, amiante, minerais divers et produits chimiques).

En terme d'énergie, la production pétrolière de l'Autriche a chuté ces dernières années, et les importations se sont accrues. L'Autriche est un important producteur d'énergie hydro-électrique, sa production couvrant 75 % des besoins locaux en électricité (le reste en énergie thermique), et est un exportateur net d'énergie (15 % net de la production). Dans l'ensemble, l'Autriche importait 67 % de ses besoins en énergie en 1982.

## Agriculture et foresterie

Les terres agricoles (45 %) sont également réparties entre les terres arables et les pâturages, et un autre 40 % des terres se compose de forêts et de boisés. Ces deux secteurs économiques contribuent ensemble 5 % du PIB global.

Dans l'ensemble, l'Autriche est à 95 % autosuffisante au plan agricole. Elle produit généralement quelque 80 % de ses besoins alimentaires essentiels, les activités d'élevage et de production laitière comptant pour quelque 70 % de la production agricole. Le pays

est normalement autosuffisant pour les pommes de terre, le sucre et les produits laitiers, et quasi-autonome pour les légumes. L'Autriche a en outre toujours été un important producteur et exportateur de vins et de fromages. Ces trois dernières années, elle a obtenu des excédents céréaliers et est ainsi devenue un important facteur sur certains marchés d'exportation (près d'un million de tonnes en 1982, surtout destinées aux pays du COMECON).

## Transports et communications

L'Autriche est une importante voie de communication et un point de transit servant de carrefour entre l'est et l'ouest ainsi que le nord et le sud de l'Europe; ce pays renferme la principale voie routière et ferroviaire pour l'acheminement en surface des marchandises entre l'Europe de l'Ouest d'une part, et les Balkans et le Moyen-Orient d'autre part. L'Autriche est dotée d'un dense réseau de routes locales et de plusieurs grandes autoroutes la reliant à d'autres pays, et elle a 6 000 km de voies ferrées, y compris les grandes lignes internationales.

Le transporteur national, *Austrian Airlines*, a des vols vers tous les grands centres commerciaux et touristiques du Moyen-Orient, et est la seule compagnie aérienne occidentale à desservir toutes les capitales des pays du COMECON.

En 1982, les pipelines autrichiens ont acheminé 31 millions de tonnes de pétrole, dont 70 % en transit, et 15 milliards mètres cubes de gaz, dont 75 % en transit. En 1983, l'Autriche a également achevé son premier couplage courant continu-courant alternatif pour le transfert réciproque d'électricité entre les réseaux de l'Europe de l'Est et de l'Ouest.

## Tourisme

Il s'agit d'une grande industrie et d'une importante source de devises pour l'Autriche, qui partage avec la Suisse la distinction d'avoir un excédent au compte-tourisme. L'Autriche peut se vanter d'avoir des saisons touristiques estivale et hivernale tout aussi achalandées. En 1981, l'Autriche a reçu plus de 14 millions de visiteurs étrangers qui ont passé 92 millions de nuits dans le pays, visiteurs dont quelque 70 % venaient d'Allemagne de l'Ouest et 10 % des Pays-Bas, le reste se répartissant à peu près

également entre les autres pays européens. Les Nord-Américains n'ont compté que pour 1,5 % de l'ensemble des nuitées.

## Commerce extérieur

En tant que pays industriel doté d'un petit marché intérieur, l'Autriche est fortement tributaire du commerce extérieur. Toutefois, l'Autriche importe davantage qu'elle n'exporte (rapport de 1,25 en 1982). En 1982, quelque 23 % du PIB autrichien a été exporté. Il y a une très forte concentration sur le commerce avec les pays européens voisins (80 %) et assez peu sur le commerce outre-mer (20 %).

L'Autriche est l'un des membres fondateurs de l'AELE et a depuis les années 70 un arrangement de libre-échange avec la CEE. Les produits agricoles sont exclus de l'arrangement. Le libre-échange avec le Royaume-Uni et le Danemark, initialement fondé sur une appartenance commune à l'AELE, s'est maintenu après que ces pays eurent adhéré à la CEE, bien que des droits aient été réimposés sur certains produits alimentaires.

## Commerce de transit

Étant donné une longue expérience commerciale avec l'est de l'Europe qui remonte à l'époque de l'Empire austro-hongrois, et étant donné sa situation d'État neutre situé entre l'Est et l'Ouest, l'Autriche a pu développer une forme importante de commerce extérieur, à savoir le commerce de transit ou commerce triangulaire.

Après la Seconde Guerre mondiale, l'objectif premier était d'explorer et de desservir les pays du COMECON en tant que marchés potentiels pour les exportations occidentales, et également de trouver en Occident des acheteurs pour les biens produits à l'Est, biens qui pourraient ensuite être payés en devises convertibles.

Aujourd'hui, ce type de commerce a été élargi à d'autres régions du monde, notamment aux pays en voie de développement. En 1982, le commerce de transit représentait approximativement 2,35 milliards \$ CAN et jusqu'à 13 % des exportations globales de l'Autriche; ce type d'exportation représentait globalement un montant supérieur à celui

des exportations de produits autrichiens vers l'Europe de l'Est (10 %). Bien que ce type de commerce se soit avéré lucratif pour les gens d'affaires autrichiens, il a également facilité les ventes de nombreux exportateurs étrangers.

**Tableau 1. Commerce de transit en 1982\***

Total des exportations de transit	2 360 \$	
ainsi réparties :		
Europe de l'Est		40 %
Tiers monde		21 %
Yougoslavie		16 %
Pays occidentaux (République fédérale d'Allemagne)		33 % (12 %)
Total des importations de transit	2 070 \$	
Valeur ajoutée (recettes intérieures nettes)	290 \$	

\* en millions de dollars canadiens

De nombreux négociants autrichiens sont membres de l'Association autrichienne du commerce de transit. Les entreprises de commerce de transit basées à Vienne peuvent fournir des informations complémentaires utiles aux exportateurs canadiens.

## Commerce du Canada avec l'Autriche

Ces dernières années, notre commerce bilatéral a gravité autour de 100 millions de dollars dans l'un et l'autre sens :

**Tableau 2. Commerce bilatéral 1978-1982\***

	Exportations canadiennes vers l'Autriche (statistiques autrichiennes)	Exportations autrichiennes vers le Canada (statistiques canadiennes)	Solde pour le Canada
1978	57,3	82,4	- 25,1
1979	97,3	101,7	- 4,4
1980	113,7	95,5	+ 18,2
1981	128,0	90,4	+ 37,6
1982	107,7	91,8	+ 15,9

\* en millions de dollars canadiens

Les principales exportations canadiennes en Autriche comprennent des matières premières (minerais, amiante, pâte à papier), du bois de construction-placages, des résines de polyéthylène, du matériel de manutention de grumes, des scies à chaîne, du matériel de télécommunication et des fournitures ophtalmiques.

Les principales exportations autrichiennes vers le Canada sont des fromages, des vins, du matériel tissé, des produits chimiques, des produits de base en acier, une vaste gamme de machines (compresseurs, machines à forer le sol, scieries, tissage, injection de matières plastiques, moteurs), des vêtements, des attaches et des bottes de ski et des lunettes.

---

### III. INFORMATION COMMERCIALE

---

Dans ses exportations en Autriche, le Canada a toujours eu plus de succès avec les matières premières, les matières industrielles et les gammes de produits qui sont uniques, qui représentent une technologie particulière ou qui peuvent par ailleurs présenter un net avantage sur la concurrence des pays européens voisins de l'Autriche.

En 1982, nos exportations en Autriche se situaient aux environs de 100 millions \$ CAN dont quelque 50 % étaient des produits chimiques, des produits alimentaires et des matières premières, et 20 % des articles semi-finis et finis ainsi que des machines et du matériel de transport.

Certains facteurs défavorables à la mise en marché de produits canadiens viennent du fait que l'Autriche, étant un pays enclavé au centre de l'Europe, a des liens économiques particulièrement étroits avec son voisin ouest-allemand extrêmement concurrentiel avec lequel elle partage une langue commune. En outre, la plupart des produits provenant des pays de l'AELE et de la CEE sont admis en franchise (sauf les produits agricoles), alors que les marchandises canadiennes entrant en Autriche sont assujetties au tarif NPF.

L'exportation d'articles dont le coût du transport est important connaît des difficultés particulières. On a trouvé une solution qui, dans certains cas, a permis de pénétrer le marché autrichien et les marchés voisins d'Europe de l'Ouest et de l'Est : il s'agit de la conclusion d'un accord de coopération avec un fabricant local œuvrant dans le domaine, accord prévoyant l'intégration de composantes canadiennes à son produit et couvrant des marchés spécifiques par la suite.

#### Échanges et commerce de contrepartie avec l'Europe de l'Est et les pays du Tiers monde

L'Autriche est idéalement placée pour commercer avec l'Europe de l'Est et, jusqu'à un certain point, avec des pays en voie de développement nécessitant

des approches et des techniques particulières en matière de commercialisation. L'Autriche renferme de nombreuses maisons spécialisées dans les échanges et le commerce de contrepartie (dont certaines sont affiliées aux grandes banques autrichiennes et agissent également comme banques d'affaires et de commerce). Ces organismes fournissent conseils et assistance sur les possibilités et négociations commerciales et, à titre d'intermédiaires ou pour leur propre compte, acceptent des engagements de contre-achat, des transactions triangulaires, etc. de la part d'exportateurs actuels et éventuels.

## Marchés des organismes de l'ONU

Vienne abrite le siège de plusieurs organismes de l'ONU qui doivent passer des marchés de biens et de services, comme les études de faisabilité. Ces organismes sont l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONUDI), l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

Il est préférable de s'inscrire auprès de ces organismes si l'on veut recevoir les avis d'appel d'offres. En outre, la Division commerciale de l'ambassade du Canada peut présenter les entreprises canadiennes et les aider à s'inscrire et à rechercher des débouchés. Les exportateurs peuvent également s'inscrire auprès de la Corporation commerciale canadienne (CCC) à Ottawa, qui reçoit régulièrement les avis d'appel d'offres lancés par ces organismes et qui procède au repérage nécessaire à même son répertoire des fournisseurs canadiens.

## Accès au marché albanien

La Division commerciale de l'ambassade du Canada à Vienne s'occupe des débouchés en Albanie et peut aider les exportateurs éventuels à prospecter ce marché.

## Renseignements sur la commercialisation

La région métropolitaine de Vienne — population de 2 millions d'habitants (25 % de la population de l'Autriche) — compte pour 32 % du commerce de détail et pour 51 % du commerce en gros de l'Autriche.

Environ 43 % des quelque 4 500 entreprises autrichiennes d'exportation ont leur siège à Vienne.

En ce qui concerne le marché autrichien, les entreprises canadiennes peuvent a) vendre directement à des importateurs autrichiens à des fins de revente, b) vendre indirectement leurs marchandises par l'intermédiaire de courtiers à l'exportation, de courtiers de marchandises, de représentants, ou de commissionnaires et fabricants locaux; ou c) vendre directement à l'utilisateur final. Sous certaines conditions, il pourra être utile d'implanter une succursale ou une installation de service ou les deux en Autriche.

Pour certaines gammes de produits, toutefois, le marché autrichien peut être trop réduit et le produit canadien peut nécessiter un stock important de pièces de rechange ou d'importantes installations de service, dans lequel cas il pourrait être préférable d'opérer par l'entremise d'un agent d'un siège ou d'une succursale dans un pays voisin plus grand comme l'Allemagne de l'Ouest, et couvrir l'Autriche depuis ce pays. Les grossistes et fabricants peuvent aussi agir fréquemment à titre d'agents.

Bien que la distribution par franchisage puisse être aussi efficace que la distribution menée par une succursale, l'approche n'a jusqu'à maintenant pas donné de grands résultats en Autriche. Les licences de produit sont de plus en plus fréquentes : outre qu'elles réduisent les frais de transport, elles offrent des avantages au plan de la commercialisation. Les paiements de redevances et de droits de licence peuvent être librement transférés hors de l'Autriche.

## Représentants

Quelque 200 entreprises canadiennes sont représentées ou font affaire en Autriche, surtout par le biais d'entreprises locales, bien que des agents dans d'autres pays — particulièrement, mais non exclusivement, en Allemagne de l'Ouest — soient souvent utilisés.

Étant donné un marché autrichien relativement petit, les agents reçoivent habituellement les droits exclusifs de distribution pour une gamme de production particulière. La plupart des entreprises autrichiennes insistent pour obtenir un contrat écrit. Ces entreprises sont habituées à recevoir un appui important sur le

plan financier et matériel lorsqu'il s'agit d'introduire de nouveaux produits (frais de publicité, documentation promotionnelle de haute qualité, brochures et manuels en allemand, matériel d'exposition, matériel de démonstration, etc.).

Le marché autrichien est extrêmement concurrentiel, et des problèmes tels que le retard à répondre à une demande de renseignements peuvent facilement donner une affaire à un concurrent plus rapide. La commercialisation en Autriche, et tout particulièrement en Europe de l'Est et dans les pays du Tiers monde depuis l'Autriche, exige un faculté d'adaptation aux usages locaux.

## Marchés publics

Les avis d'appel d'offres sont lancés directement par les divers ministères autrichiens et bureaux des gouvernements provinciaux. La plupart de ces avis comportent une échéance de quatre semaines au plus. Cela peut constituer un problème, bien que le délai puisse être de six mois pour les produits ou services particulièrement complexes.

Les marchés passés par le gouvernement fédéral autrichien doivent respecter les normes nationales établies dans un document directif régissant les commandes passées par les autorités publiques. L'Autriche a signé l'accord du GATT relatif aux marchés publics en septembre 1981, et les entreprises canadiennes intéressées devraient maintenant avoir plus de facilité à participer aux appels d'offres.

## Publicité

On retrouve en Autriche les services et les médias auxquels on est habitué au Canada. Il existe un certain nombre de bonnes agences de publicité, mais toute activité en ce sens devrait d'abord être étudiée avec votre agent local. Bien que les gens d'affaires parlent l'anglais, la documentation promotionnelle devrait être rédigée en allemand pour commander l'attention qu'elle mérite et concurrencer les fournisseurs autrichiens et ceux des pays voisins (Allemagne de l'Ouest et Suisse).

## Situation financière des entreprises

La section commerciale de l'ambassade du Canada peut fournir, contre rémunération, des rapports sur la

situation financière des acheteurs ou sur la capacité d'entreprises locales à agir comme représentants. Ces demandes coûtent habituellement 35 \$ CAN. L'information est normalement fournie en-deçà de trois semaines, mais les demandes urgentes (information fournie en-deçà d'une semaine) coûtent environ 70 \$ CAN. Les frais sont automatiquement imputés aux entreprises requérantes, et le ministère des Affaires extérieures à Ottawa se charge de les recouvrer.

## Cotation des prix

Les prix devraient être cotés c.a.f./ports de l'Europe du Nord (Hambourg, Brème et Rotterdam) en dollars canadiens ou américains, et se fonder de préférence sur la charge des conteneurs ou sur d'autres unités se prêtant à une comparaison des offres.

Si seules des cotations f.o.b./ports canadiens sont soumises, comme c'est trop fréquemment le cas, les acheteurs autrichiens, à cause de leur situation géographique, ont de la difficulté à calculer les coûts de fret et refusent souvent de considérer l'offre. Toutefois, lorsqu'il passe sa commande, l'acheteur peut demander des cotations f.o.b. pour voir s'il réaliserait des économies en s'occupant lui-même du fret.

## Comment présenter une offre en Autriche

Meilleure est l'offre, meilleures sont les chances. Les acheteurs intéressés doivent être en mesure de comparer rapidement l'offre avec les autres soumissions. L'offre devrait par conséquent contenir :

1. Une description précise des marchandises et de l'emballage, des mesures et des poids précisément exprimés dans le système métrique ainsi que d'autres détails concernant la qualité ou des données techniques ou les deux.
2. Le prix, y compris les escomptes, établi si possible en schillings autrichiens, ainsi que les modalités de paiement.
3. Le coût du fret et de l'assurance ainsi que le prix du produit sortie usine devraient être mentionnés. Les offres exprimées en prix c.a.f./port de destination en Europe permettent aux importateurs d'établir beaucoup plus facilement une comparaison avec les offres des autres fournisseurs

européens de ce pays enclavé, et ont de bien meilleures chances que les offres exprimées en prix sortie usine ou en prix f.o.b./port canadien.

4. Les modalités de livraison et la période pendant laquelle l'offre est valable.
5. Les offres, préférablement exprimées en allemand.
6. De la documentation promotionnelle illustrée; dans le cas de produits de consommation plus petits, il est également utile d'envoyer des échantillons.

Après avoir passé sa commande, l'importateur autrichien s'attend à recevoir confirmation du fournisseur. Si la commande est acceptée sans changement, une confirmation générale suffit; toutefois, si elle est acceptée avec des modifications, celles-ci doivent être spécifiquement confirmées par le vendeur.

## Conditions et méthodes habituelles de paiement

Les importateurs autrichiens établis sont généralement bons payeurs. Le paiement se fait habituellement par lettre de crédit irrévocable à moins que le client ne soit bien connu de l'exportateur. De façon générale, les modalités de paiement sont très libérales en Autriche, les acheteurs s'attendant à des escomptes de 2 à 3 % pour les paiements effectués en-deçà de 10 jours, et à des prix « nets » pour les paiements en-deçà de 90 jours.

## Paiements en devises

Les paiements au titre d'importations émanant et originant de pays avec lesquels l'Autriche effectue ses règlements en devises convertibles (y compris le Canada) ne nécessitent pas d'autorisations de change.

## Recouvrement des dettes

En Autriche, lorsque les discussions et les négociations directes ont échoué, le créancier peut, selon la nature de la réclamation, s'adresser d'abord à un avocat pour établir juridiquement la validité de la créance et obtenir une ordonnance de la cour, ou encore recourir aux services d'une agence de recouvrement. Les ordonnances de la cour prévoient habituellement le règlement en-deçà d'une période donnée après

laquelle, en cas de non-règlement, l'avocat du créancier peut par la suite s'adresser à nouveau à la cour pour faire appliquer la loi. Toutefois, si la créance devait être assez importante pour mettre le défendant dans une situation financière pouvant nuire à ses intérêts selon la législation autrichienne, il pourrait être plus productif de poursuivre le débiteur en passant d'abord par une agence de recouvrement.

## Brevets, marques de commerce et droits d'auteur

L'Autriche est partie à la Convention internationale pour la protection de la propriété industrielle (l'Union de Paris). Ce pays a adhéré, en 1979, au Traité de coopération en matière de brevets et à la Convention sur le brevet européen. Cela simplifie les procédures d'obtention d'une protection internationale en matière de brevets. Les brevets sont accordés pour 18 ans.

Les marques de commerce sont protégées par la Loi sur la protection des marques de commerce. L'Autriche a adopté, à des fins d'enregistrement, le Système de classification internationale de Nice. L'enregistrement des marques est valable pour 10 ans et peut être renouvelé pour des périodes de même durée.

En Autriche, la protection des droits d'auteur est régie par le Statut de 1936 sur les droits d'auteur tel que modifié en 1972, et la protection offerte est semblable à celle consentie par d'autres pays occidentaux.

## Investissement

Les investissements étrangers directs en Autriche ont globalement dépassé les 4 milliards de dollars, et les entreprises étrangères embauchent quelque 20 % des travailleurs industriels. Le tiers de ce capital étranger est investi via la Suisse et le Liechtenstein, le quart provient de l'Allemagne de l'Ouest et un septième provient des États-Unis. Les investissements étrangers sont concentrés dans des secteurs précis comme le commerce, la métallurgie, l'automobile, le pétrole et les industries chimiques et, dans une faible mesure, dans la petite entreprise.

Il n'y a aucune restriction sur le pourcentage de propriété étrangère. La Banque nationale autrichienne administre le contrôle des changes et, par conséquent, les afflux de capitaux étrangers; elle autorise

habituellement les investissements directs de non-résidents. Les bénéfices réalisés en Autriche par des non-résidents peuvent être transférés hors du pays.

L'Autriche fait bon accueil à l'investissement étranger direct qui crée des emplois, qui introduit des techniques de pointe, qui utilise des produits de l'industrie locale ou qui n'est pas injecté dans les secteurs caractérisés par une capacité de production excédentaire. Toutefois, le gouvernement autrichien n'encourage pas la prise de contrôle pure et simple d'entreprises prospères. Si le gouvernement a une attitude libérale à l'égard de l'investissement étranger, les activités d'investissement peuvent être assujetties à des règlements imposés pour diverses raisons.

Le gouvernement fédéral offre des stimulants fiscaux indirects aux investisseurs étrangers, des prêts dans le cadre du PRE, un financement à l'exportation ainsi que des prêts de démarrage assortis de faibles taux d'intérêt. Les gouvernements régionaux offrent également des subventions à faible taux d'intérêt, des terrains et des crédits garantis pour l'implantation en régions défavorisées.

Le capital autrichien ne peut pas être librement transféré à l'étranger sans la permission de la Banque nationale. De façon générale, on autorise les investissements productifs à l'étranger lorsqu'il peut être prouvé que ces investissements comporteront certains avantages économiques pour l'Autriche, par exemple l'accroissement des exportations, la rétention d'un marché, le réinvestissement des bénéfices en Autriche, etc.

## Imposition des sociétés

Le Canada et l'Autriche ont signé un accord sur les doubles impositions en décembre 1980. Les bénéfices industriels et commerciaux réalisés dans l'un des pays ne sont pas imposés dans l'autre, à moins que l'entreprise n'y ait un « établissement stable ».

Il existe un grand nombre de taxes, et il n'est pas possible de les énumérer toutes dans ce document. Mais de façon générale, ces taxes ne devraient pas affecter l'exportateur canadien, sauf en ce qui concerne la partie intitulée Douanes, taxes et taux de change.

Une taxe sur la valeur ajoutée (TVA) a été introduite en 1973. Le taux général est passé à 20 % le 1<sup>er</sup> janvier 1984. Un taux réduit (10 %) est appliqué à des produits aussi nécessaires que les denrées alimentaires, les produits agricoles, les livres, les produits d'hygiène, etc., alors qu'un tarif de consommation de luxe de 32 % est imposé sur les biens « non-essentiels », par exemple les automobiles, le matériel photographique, les bijoux et les fourrures.

## Zones franches

Des zones franches sont maintenues à Graz, Innsbruck, Linz et Vienne. Les deux dernières disposent d'importantes installations portuaires sur le Danube.

## Foires commerciales

L'Autriche offre une vaste sélection de foires, de salons commerciaux et de congrès. La plupart sont tenus à Vienne, parfois au printemps mais surtout pendant l'automne.

Les congrès ont habituellement un caractère international, alors que la plupart des foires autrichiennes ont une nature locale ou sont axées sur le grossiste et le détaillant. Les foires les plus importantes sont tenues à Vienne, Graz, Klagenfurt, Salzbourg, Innsbruck et Wels. La section commerciale de l'ambassade du Canada peut fournir des conseils et des recommandations précises.

---

## IV. VOTRE VOYAGE D'AFFAIRES EN AUTRICHE

---

### Service de la délégation commerciale

La section commerciale de l'ambassade peut servir de bureau de liaison entre les entreprises canadiennes et les entreprises et industries autrichiennes et internationales. La section recherche activement les débouchés qui s'offrent au Canada et les transmet aux entreprises canadiennes intéressées, soit directement, soit par l'entremise des bureaux régionaux du ministère de l'Expansion industrielle régionale (MEIR) au Canada. Acheteurs et vendeurs potentiels sont mis en contact, et des conseils sont fournis selon les besoins. Des études de marché (de proportion raisonnable) sont menées au nom d'entreprises canadiennes, et des agents, des distributeurs ou d'autres points de vente ainsi que des techniques et des approches adaptées en matière de commercialisation sont recommandés.

En dernière analyse, rien ne saurait remplacer une visite personnelle. L'exportateur doit étudier et évaluer le marché sur place, afin de décider de l'approche ultime de vente à adopter.

Lorsque vous planifiez votre voyage d'affaires en Autriche, vous devriez d'abord contacter l'agent d'exportation du bureau du MEIR de votre région qui est en mesure de vous informer sur l'assistance et les programmes fédéraux à l'intention des exportateurs. Le délégué commercial de la section commerciale de l'ambassade devrait également être informé bien à l'avance de votre arrivée (soit directement soit par l'entremise de l'agent d'exportation du bureau régional du MEIR), et vous devriez notamment lui faire connaître le but de votre visite et lui remettre plusieurs exemplaires de brochures ou toute autre information pertinente sur vos produits ou vos services. Il est utile d'établir les prix c.a.f. d'au moins une partie de votre gamme de produits, et de mentionner tous contacts que vous auriez déjà avec des gens d'affaires autrichiens. Avec cette information, le

délégué commercial sera heureux de prendre en votre nom des rendez-vous qui pourront être confirmés à votre arrivée.

## Titres de voyage

Pour un séjour en Autriche de moins de trois mois, un passeport en règle suffit; les visas ou les certificats d'immunisation ne sont pas nécessaires.

## Quand y aller

On peut y aller en n'importe quel temps, mais il faut éviter les saisons de congés (été, congé d'hiver, etc.) étant donné que les Autrichiens ont l'habitude de prendre de longues vacances et que l'exode peut être de longue durée. Nombre de gens d'affaire de l'étranger préfèrent venir au printemps ou à l'automne. Les réservations d'hôtel devraient être faites bien à l'avance étant donné que les hôtels de Vienne affichent complet des semaines avant ces périodes de pointe.

## Comment y aller

**Air** — Il n'y a actuellement aucun vol direct entre le Canada et l'Autriche. Tout grand aéroport de l'Europe occidentale peut servir de point de transit pour Vienne et certaines autres villes autrichiennes. Elles sont directement desservies depuis Londres, Francfort ou Zurich, par exemple.

La *Tyrolean Airways* effectue des vols quotidiens à destination et en provenance d'Innsbruck, alors que Graz, Klagenfurt, Linz et Salsbourg sont desservis par *Austrian Airlines*.

L'aéroport Schwechat de Vienne est situé à quelque 18 kilomètres du centre de la ville, et un excellent réseau de limousines relie l'aéroport au terminus aérien du centre-ville, situé juste à côté de l'hôtel Hilton.

**Fer** — Le réseau ferroviaire européen peut s'avérer un moyen de déplacement très efficace et fort économique lorsqu'on utilise les billets Euro-Rail. Des trains express interurbains assurent chaque jour la liaison entre, d'une part, Vienne et certaines autres villes autrichiennes et, d'autre part, presque tous les points en Europe. Le réseau ferroviaire d'État dessert

toutes les capitales provinciales, et dans certains cas à toutes les heures pendant la journée.

**Routes** — Le pays est doté d'un bon réseau routier. La vitesse est limitée à 130 km/h sur les autoroutes, à 100 km/h sur les routes à deux voies et à 50 km/h dans les villes et villages.

Toutes les compagnies internationales de location de voitures ont des bureaux à l'aéroport et dans les grandes villes.

Le réseau de transport public de Vienne est très efficace et parfois plus rapide que le taxi. Les billets sont valables pour tous les grands modes de transport et permettent des transferts multiples; ils devraient être achetés à l'avance, soit en billets simples (valables pour un trajet), soit en passes valables pour trois jours.

## Hôtels

Dans les principales villes autrichiennes, on retrouve d'excellents services de qualité internationale. À Vienne, les voyageurs sont avisés de réserver à l'avance, surtout pour la saison d'automne, mais également lorsque des foires et des congrès internationaux y sont tenus et pendant la saison touristique. L'ambassade peut obtenir les tarifs du gouvernement pour les gens d'affaires qui logent au Hilton et à l'Intercontinental à Vienne. Les réservations par l'entremise de l'ambassade se font habituellement **en supposant que l'arrivée est garantie**, et la personne qui a demandé la réservation sera facturée pour une nuit si elle devait ne pas se présenter et n'avoir pas averti au préalable l'hôtel ou l'ambassade.

Outre les hôtels de diverses classes, il y a de nombreuses petites « pensions » confortables qui, à des prix moindres, offrent le petit déjeuner; mais ces maisons ne sont pas toujours de norme « internationale ».

## Pourboires

En Autriche, les petits services se prêtent plus souvent à pourboire qu'au Canada. Selon la loi, une commission de service de 10 % est englobée dans les notes de restaurant, ce qui fait que tout pourboire additionnel est théoriquement laissé à la discrétion. Toutefois, il est courant — et l'on s'y attend — de

laisser un pourboire supplémentaire représentant de 3 à 10 % de la valeur du service (arrondir la facture de 3 à 10 %, avec un minimum de 5 schillings). Il en est de même pour les taxis. Les concierges d'hôtel s'attendent également à un pourboire pour services spéciaux rendus, par exemple obtenir des billets de théâtre, effectuer des réparations, etc. Les porteurs dans les gares et les aéroports ont un taux fixe; dans les hôtels, le montant est laissé à la discrétion et se compare à la pratique internationale.

## Conseils pratiques

Les voyageurs expérimentés apportent un certain nombre de fournitures utiles. Mentionnons notamment :

- du papier portant l'en-tête de leur entreprise;
- un nombre suffisant de cartes de visite (on peut s'en faire imprimer rapidement au besoin, mais cela coûte cher);
- des photos passeport supplémentaires;
- de petits cadeaux portant le nom de l'entreprise.

## Visites d'affaires

Il est de la plus haute importance de faire une présentation complète lors de sa première visite d'affaires. La présentation devrait comprendre des brochures, des spécifications, des échantillons, si possible, et toutes les données sur les prix, la livraison et le contrôle de la qualité dont l'acheteur a besoin pour comparer les capacités du vendeur et ses sources d'approvisionnement courantes. Nombre d'acheteurs se tiennent des dossiers à jour sur leurs fournisseurs et on fera une impression favorable si on peut, au moment de la première visite, fournir un résumé comprenant les points suivants :

- le nom, l'adresse et le numéro de téléphone du vendeur;
- le nom, l'adresse et le numéro de téléphone du représentant local, le cas échéant;
- la date de fondation de l'entreprise;
- les dimensions de l'usine;
- le nombre d'employés;
- les principaux produits;
- l'emplacement des usines;
- une description des installations et du matériel de production;

- les services de transport;
- le volume annuel approximatif des ventes;
- les noms de trois clients types;
- des copies de messages publicitaires publiés au Canada;
- la cote financière et la cote de solvabilité.

## Suivi

Un suivi approprié peut s'avérer essentiel au succès de votre voyage d'affaires en Autriche. Notes de remerciements, brochures et renseignements demandés devraient être rapidement envoyés, et des contacts réguliers devraient être maintenus avec le délégué commercial, les représentants et les clients importants. Le délégué commercial est également disposé à assurer un suivi en votre nom.

---

## V. DOUANES, TAXES ET CHANGE

---

### Documents canadiens pour l'exportation

Toutes les exportations canadiennes doivent s'accompagner du formulaire d'exportation B-13 des douanes canadiennes. Les douanes canadiennes demandent trois exemplaires au moment de l'exportation, mais il est sage d'en préparer au moins cinq. Deux copies numérotées seront ensuite retournées à l'exportateur à moins qu'il en soit disposé autrement sur le formulaire B-13. Ce faisant, l'exportateur évite d'avoir à produire un formulaire C-6 pour obtenir d'autres exemplaires authentifiés du formulaire B-13 si les biens devaient être retournés au Canada pour une raison ou l'autre. Deux exemplaires numérotés du formulaire B-13 doivent toujours accompagner la marchandise qui arrive aux douanes canadiennes afin de prouver qu'elle sera exportée.

Les formulaires B-13 peuvent être obtenus des bureaux des douanes canadiennes à travers le pays.

### Règlements sur les importations

La politique commerciale autrichienne se libéralise depuis quelques années et, à l'exception de quelques articles agricoles, les restrictions à l'importation ont été éliminées.

Les importations autrichiennes sont réparties en trois groupes aux fins de l'octroi de licences : les marchandises libérées pour lesquelles aucune licence n'est requise; les marchandises contrôlées pour lesquelles des licences individuelles sont requises; et les marchandises libéralisées pour lesquelles des licences sont accordées automatiquement par les douanes autrichiennes au moment de l'arrivée. Pour les marchandises contrôlées, des licences d'importations spécifiques sont émises par le ministère fédéral du Commerce et de l'Industrie, le ministère fédéral de l'Agriculture et de la Foresterie ou le ministère des Finances, selon le produit en cause.

## Droits de douane et taxes à l'importation

Le **tarif douanier** autrichien est fondé sur la NCCD (Nomenclature du Conseil de coopération douanière), autrefois appelé Nomenclature douanière de Bruxelles (NDB). La liste tarifaire précise les droits applicables sous les rubriques suivantes; tarif général; tarif du GATT; tarif préférentiel appliqué aux pays en voie de développement; plus des colonnes listant les taux applicables aux marchandises importées en vertu des accords de libre-échange conclus avec la CEE et les autres pays de l'AELE.

Le point à retenir concernant les droits douaniers autrichiens est que le tarif du GATT est appliqué aux produits canadiens alors que la plupart des articles d'utilisation industrielle et commerciale fabriqués dans les pays membres de la CEE et de l'AELE peuvent être importés en franchise.

Les droits de douane sont fondés sur les prix c.a.f. à la frontière autrichienne. De façon générale, les matières premières sont assujetties à des droits *ad valorem* qui vont de 0 à 10 %. Les droits frappant les produits semi-finis peuvent représenter jusqu'à 20 %, alors que la plupart des articles finis sont frappés de droits variant entre 0 et 15 %. La plupart des produits agricoles et connexes sont assujettis à des droits spécifiques, bien que certains soient admis en franchise. Nombre de produits industriels sont admis en franchise ou à des taux réduits lorsque ces produits ne sont pas manufacturés en Autriche, qu'ils y sont fabriqués en quantité insuffisante ou que les produits nationaux ne sont pas de qualité comparable.

Tous les biens importés sont assujettis à la même **taxe sur la valeur ajoutée** (TVA) que les articles d'origine nationale. Cette taxe est prélevée sur le prix c.a.f. établi selon la valeur à l'acquitté, y compris toute taxe d'accise ou prélèvement sur les produits agricoles. Tous les biens importés sont assujettis à une taxe de promotion du commerce extérieur de 0,3 % établie selon la valeur c.a.f. Cette taxe frappe également les exportations et est utilisée pour défrayer les coûts et dépenses de la promotion du commerce extérieur autrichien. De plus, une petite redevance à des fins de statistiques commerciales est prélevée sur les importations tout comme sur les exportations.

**Des taxes d'accise** sont imposées sur les produits suivants, qu'ils soient fabriqués au pays ou importés : alcools, bière, vin mousseux, produits du tabac, amidon et produits de l'huile minérale.

**Règlements spéciaux.** Des normes strictes régissent l'importation des denrées alimentaires, des boissons alcoolisées, des plantes et des graines, des produits pharmaceutiques, des textiles et des articles électriques. Dans certains cas, il faut se prémunir de licences ou de permis d'importation.

## Documentation

Les factures commerciales devraient être fournies en double exemplaire et montrer les nom et adresse de l'expéditeur et du destinataire, le pays d'origine, le numéro de la NCCD ainsi qu'une description complète des marchandises, y compris les marques, le nombre d'emballages, la valeur ainsi que les poids net et brut en unités métriques. La facture devrait être signée et authentifiée par le chargé de signature de la société exportatrice. Lorsque les biens sont assujettis à des droits *ad valorem*, la facture devrait être rédigée en allemand et donner des renseignements sur les frais de transport, les ristournes et la commission. Pour les textiles, la facture douanière devrait contenir des informations exactes sur le type, la largeur, le poids et la composition du tissu.

## Certificat d'origine

Certains articles nécessitent un certificat d'origine. Les exportateurs devraient contacter leurs importateurs autrichiens pour établir si le certificat est requis. Si tel est le cas, l'exportateur doit fournir trois exemplaires sur formulaires vendus par les imprimeurs commerciaux. Le certificat doit être signé par l'exportateur et authentifié par une Chambre de commerce reconnue qui conserve un exemplaire notarié et retourne les deux autres exemplaires. Le certificat doit être entre les mains de l'importateur autrichien au moment de l'arrivée de la marchandise. Le certificat doit clairement montrer les marques de commerce, le nombre d'emballages, le poids et la valeur. Toutes les importations de produits textiles nécessitent un certificat d'origine.

## Échantillons

Les échantillons n'ayant aucune valeur commerciale sont admis en franchise de droits et de taxes et ne nécessitent pas de licence à l'importation. D'autres échantillons peuvent être importés sous le régime du carnet ATA.

Le carnet ATA (Admission temporaire — Temporary Admission) est un document douanier spécial qui simplifie les procédures douanières pour les gens d'affaires et les professionnels qui veulent temporairement amener avec eux des échantillons commerciaux, du matériel professionnel et du matériel connexe dans la plupart des grands pays du monde.

Les articles consommables et les autres articles jetables comme les dépliants, les brochures, le matériel de nettoyage, les peintures, les huiles, et les biens qui seront donnés, aliénés ou utilisés à l'étranger sont exclus du régime du Carnet. En sont également exclus, parce qu'ils ne sont pas jugés comme des échantillons, les pierres gemmes non montées, les gemmes montées ou les pièces de bijouterie uniques, ainsi que les pièces d'artisanat uniques comme les tapis, certaines pièces d'ameublement, les peintures, les sculptures, etc.

En cas de doute à savoir si un article peut être couvert par un carnet, vous êtes prié de consulter la Chambre de commerce du Canada. Cette dernière se réserve le droit de refuser d'émettre un carnet.

Pour obtenir des renseignements complémentaires et les formulaires de demande, prière de s'adresser à :

Carnet Canada  
Chambre de commerce  
du Canada  
1080, Côte du Beaver Hall  
Montréal (Québec)  
H2Z 1T2  
Tél. : (514) 866-4334

Carnet Canada  
The Canadian Chamber  
of Commerce  
First Canadian Place  
33rd Floor  
Toronto (Ontario)  
M5X 1B1  
Tél. : (416) 868-6415

## Étiquetage

Il n'y a aucune disposition générale régissant l'identification du pays d'origine. Toutefois, les étiquettes qui pourraient tendre à tromper l'acheteur quant à la véritable nature ou origine du produit sont interdites.

Certaines importations sont assujetties à des règlements détaillés concernant l'étiquetage, règlements dont on devrait obtenir copie de l'importateur. Ces produits sont notamment les textiles, les détergents, les produits chimiques d'usage ménager, les peintures, les cosmétiques, les adhésifs et les aliments. Les douaniers s'assureront que les produits sont adéquatement étiquetés et ordonneront à l'importateur d'apporter les corrections requises dans les trois semaines, ce qui pourrait présenter de sérieuses difficultés financières et d'autres problèmes; par conséquent, il est préférable que le fabricant pose des étiquettes répondant aux normes.

---

## VI. PROGRAMMES ET SERVICES FÉDÉRAUX À L'EXPORTATION

---

Dans son effort d'accroître les exportations, le ministère des Affaires extérieures administre deux programmes de promotion commerciale :

- a) le Programme des projets de promotion (PPP) qui permet au Ministère de planifier et de mettre en œuvre des projets promotionnels à l'étranger; et
- b) le Programme de développement des marchés d'exportation (PDME) qui vise à accorder des prêts remboursables à des entreprises individuelles afin de couvrir les frais d'implantation sur un marché d'exportation.

Le PPP permet au Ministère d'organiser des expositions commerciales canadiennes à l'étranger ainsi que des missions et des visites commerciales. Cela comprend la participation à des foires commerciales internationales, des expositions individuelles et des promotions en magasin, l'organisation de séminaires techniques et de missions commerciales à l'étranger et la prise en charge de visiteurs étrangers au Canada pour stimuler les ventes de produits canadiens sur divers marchés d'exportation.

À l'inverse des projets découlant du PPP, les propositions faites en vertu du PDME proviennent d'industriels canadiens plutôt que du gouvernement. Dans le cadre du PDME, des prêts remboursables sont accordés à des entreprises pour couvrir les frais d'implantation sur un marché d'exportation où les risques peuvent empêcher les initiatives. Le PDME se compose de plusieurs volets dont chacun traite plus particulièrement d'un aspect du marché, à savoir les régions, les produits ou services et les techniques de commercialisation en question. Le volet A porte sur la participation canadienne aux projets d'investissement à l'étranger; le volet B, sur la recherche de marchés étrangers; le volet C, sur la participation aux foires commerciales à l'étran-

ger; le volet D, sur la venue d'acheteurs étrangers au Canada; et le volet E, sur la formation de consortiums d'exportation. Dans tous les volets, les entreprises sont encouragées à développer des marchés d'exportation viables pour leurs produits. *(Pour plus de détails, consulter les brochures du PDME.)*

## Société pour l'expansion des exportations

La Société pour l'expansion des exportations (SEE) est d'une importance vitale pour les entreprises canadiennes; il s'agit d'une société de la Couronne qui relève du Parlement par l'intermédiaire du ministre d'État au Commerce extérieur.

Les principales fonctions de la SEE sont :

1. Faire en sorte que l'exportateur canadien soit assuré contre le non-paiement pour raisons d'insolvabilité ou de risques politiques échappant au contrôle de l'exportateur ou de l'acheteur, lorsque les ventes sont réalisées à des conditions commerciales normales. Presque toutes les transactions sont assurables, y inclus les exportations « invisibles » comme les services de gestion, les programmes publicitaires, l'octroi de licences ou la vente de brevets, de marques de commerce, de droits d'auteur, etc.
2. Consentir aux banques à charte ou à toute autre personne des garanties appropriées prévoyant un financement sans droit de recours contre le fournisseur en ce qui concerne une transaction à l'exportation. Des garanties peuvent également être fournies en rapport avec un prêt consenti à un acheteur étranger pour l'achat de biens et de services canadiens.
3. Financer des acheteurs étrangers de biens d'équipement et de services connexes canadiens lorsque des modalités de crédit élargies sont nécessaires et qu'elles ne peuvent être obtenues des bailleurs de fonds commerciaux. La plupart des services de génie et des autres services techniques peuvent ainsi être financés, même lorsque ces ventes ne sont pas liées à l'exportation de marchandises.

4. Assurer les investissements canadiens à l'étranger contre les risques non commerciaux comme la perte résultant de la confiscation, de l'expropriation, de la guerre, de la révolution ou de l'incapacité de rapatrier des capitaux ou des bénéfiques.

Pour de plus amples renseignements sur les services de la SEE, prière de s'adresser à la :

Société pour l'expansion des exportations

Siège social

110, rue O'Connor

Ottawa (Ontario)

K1P 5T9

Tél. : (613) 237-2570

Télex : 053-4136

---

## VII. ADRESSES UTILES

---

### En Autriche

#### **Ambassade du Canada**

Dr. Karl Luegerring 10  
A-1010 Vienne

Tél. : (0222) 63-36-91

Télex : (47) 11-5320  
(DOMCAN A)

Câble : CANADIAN  
VIENNA

#### **CP Air**

Hilton Centre

Am Stadtpark

A-1030 Vienne

Tél. : (0222) 75-75-75

Télex : 132510 CPA A

#### **AIEA**

C.P. 100

A-1400 Vienne

Tél. : (0222) 23-60-0

#### **UNRWA**

C.P. 700

A-1400 Vienne

Tél. : (0222) 26-31-0

Télex : 135310 UNRWA A

#### **Air Canada**

Opernringhof

A-1010 Vienne

Tél. : (0222) 57-17-98

Télex : 11-1415 AIRCA A

#### **ONUDI**

C.P. 300

A-1400 Vienne

Tél. : (0222) 26-31-0

#### **Chambre de commerce**

Secteur Amérique du  
Nord

Stubenring 12

A-1010 Vienne

Tél. : (0222) 52-15-11,  
poste 204

### Transitaires

Les transitaires suivants peuvent vous aider pour toute question concernant le dédouanement, la livraison, la collecte et l'envoi des marchandises. La plupart ont des bureaux au Canada.

#### **Intercontinentale**

Bleibtreustrasse 2

A-1180 Vienne

Télex : 114112

#### **Kühne & Nagel GmbH.**

Freudenauer

Hafenstrasse 31

A-1020 Vienne

Télex : 134202

**Panalpina**  
Untere Viaduktgasse 4  
A-1030 Vienne  
Télex : 114372

**Kirchner & Co.**  
Fischhof 3  
A-1010 Vienne  
Télex : 115166

**Schenker & Co.**  
Hoher Markt 12  
A-1011 Vienne  
Télex : 114202

**A. Kühner & Sohn**  
Blumauergasse 6  
A-1020 Vienne  
Télex : 133870

## Services bancaires

Aucune banque canadienne n'est implantée en Autriche. Toutefois, toutes les grandes banques autrichiennes servent de banques correspondantes des grandes banques canadiennes. Les principales banques autrichiennes sont :

**Creditanstalt Bankverein**  
Schottengasse 6-8  
A-1010 Vienne  
Tél. : (0222) 63-69-0

**Österreichische  
Länderbank AG**  
Am Hof 2  
A-1010 Vienne  
Tél. : (0222) 66-24-0

**Erste Österreichische  
Spar-Casse**  
Graben 21  
A-1010 Vienne  
Tél. : (0222) 66-18-0

**Zentralsparkasse und  
Kommerzialbank**  
Vordere  
Zollamtsstrasse 13  
A-1030 Vienne  
Tél. : (0222) 72-92-0

**Girozentrale und Bank der  
Österreichischen  
Sparkassen AG**  
Schubertring 5  
A-1010 Vienne  
Tél. : (0222) 72-94-0

**Bank für Arbeit und  
Wirtschaft AG  
(BAWAG)**  
Seitzergasse 2-4  
A-1010 Vienne  
Tél. : (0222) 66-29-0

## Succursales de banques canadiennes (par territoire)

### Autriche

#### **Banque Royale du Canada**

3, rue Scribe  
F-75440 Paris, France  
Tél. : 742-02-62  
Télex : 22671

#### **Banque de Montréal**

Ulmenstrasse 37-39  
D-6000 Francfort, RFA  
Tél. : (0611) 72-03-01  
Télex : 414800 BOMD

#### **Banque de Nouvelle-Écosse**

12 Berkeley Square  
London W1X 6HU,  
England  
Tél. : 01-491-4200  
Télex : 28519 BNSREG

#### **Banque canadienne impériale de Commerce**

Bockenheimer  
Landstrasse 51-53  
D-6000 Francfort, RFA  
Tél. : (0611) 71-21-0  
Télex : 412985 Code 803

#### **Banque Toronto-Dominion**

St. Helen's  
1 Undershaft  
London EC3A 8HU,  
England  
Tél. : 01-283-0011  
Télex : 886142

#### **Banque Nationale du Canada**

47, avenue George V  
F-75008 Paris, France  
Tél. : 720-12-00  
Télex : 610-114

### Europe de l'Est

Bureau de Paris

#### **Banque de Montréal**

47 Threadneedle Street  
London EC2R 8AN,  
England  
Tél. : 01-638-1722  
Télex : 28803  
HOCHELAGA

Bureau de Londres

#### **Banque canadienne impériale de Commerce**

Bleicherweg 39  
CH-8002 Zurich,  
Suisse  
Tél. : 202-16-52  
Télex : 53364 Code 806

Bureau de Londres

## Autres succursales dans la région

### **Banque Royale du Canada**

Bockenheimer  
Landstrasse 61  
D-6000 Francfort, RFA  
Tél. : (0611) 71-45-1

### **Banque Toronto-Dominion**

Mainzer Landstrasse 46  
D-6000 Francfort, RFA  
Tél. : (0611) 71-73-91

### **Banque de Nouvelle-Écosse**

Friedensstrasse 4  
D-6000 Francfort, RFA  
Tél. : (0611) 28-08-86

## Au Canada

### **Le Délégué commercial de l'Autriche**

1010, rue Sherbrooke ouest  
Suite 1410  
Montréal (Québec)  
H3A 2R7  
Tél. : (514) 849-3708  
Télex : 527391 SUDZTOCOM MTL  
Câble : Austrocom Montreal

### **Le Délégué commercial de l'Autriche**

2 Bloor Street East, Suite 3330  
Toronto (Ontario)  
M4W 1A8  
Tél. : (416) 967-3348  
Télex : 623196 AUTRAD TOR  
Câble : Austrotrad Toronto

### **Le Délégué commercial de l'Autriche**

736 Granville Street  
Suite 1220-1223  
Vancouver (C.-B.)  
Tél. : (604) 683-5808/09  
Télex : 451255 AUSTROCAN VCR  
Câble : Austrotrad Vancouver B.C.

*Pour les demandes concernant les  
douanes :*

### **Le sous-ministre du Revenu national**

Douanes et Accise  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0L5  
Tél. : (613) 593-5102  
Télex : 053-3330 (CUSTEX OTT)

*Pour les règlements canadiens à  
l'importation :*

**Direction générale des relations commerciales  
spéciales**

Ministère des Affaires extérieures

125, promenade Sussex

Ottawa (Ontario)

K1A 0G2

Tél. : (613) 995-8356

Télex : 053-3745

*Pour les demandes concernant les étiquettes d'ordre sanitaire :*

**Consommation et Corporations Canada**

Place du Portage, Tour 1

50, rue Victoria

Hull (Québec)

(Adresse postale : Ottawa (Ontario) K1A 0C9)

Tél. : 997-2938

Télex : 053-3694 (CCA Hull)

*Pour les règlements canadiens concernant  
les aliments et les drogues :*

**Santé et Bien-être social Canada**

Édifice Brooke Claxton

Boulevard de la Colombine

Tunney's Pasture

Ottawa (Ontario)

K1A 0K9

Tél. : (613) 996-4950

Télex : 053-3270 (HWC OTT)

## Bureaux régionaux au Canada

Si vous n'avez jamais exporté, veuillez communiquer avec l'un des bureaux régionaux du ministère de l'Expansion industrielle régionale aux adresses mentionnées ci-dessous.

### **Alberta**

Ministère de l'Expansion  
industrielle régionale  
The Cornerpoint Building  
Suite 505  
10179 - 105th Street  
Edmonton (Alberta)  
T5J 3S3

Tél. : (403) 420-2944  
Télex : 037-2762  
Fac-similé : (403) 420-2942

### **Colombie-Britannique**

Ministère de l'Expansion  
industrielle régionale  
Bentall Centre, Tower IV  
Suite 1101  
1055 Dunsmuir Street  
P.O. Box 49178  
Vancouver  
(Colombie-Britannique)  
V7X 1K8

Tél. : (604) 661-1434  
Télex : 04-51191  
Fac-similé : (604) 666-8330

### **Île-du-Prince-Édouard**

Ministère de l'Expansion  
industrielle régionale  
Confederation Court  
134 Kent Street, Suite 400  
P.O. Box 1115  
Charlottetown  
(Île-du-Prince-Édouard)  
C1A 7M8

Tél. : (902) 566-7400  
Télex : 014-44129  
Fac-similé : (902) 566-7431

## **Manitoba**

Ministère de l'Expansion  
industrielle régionale  
3 Lakeview Square, 4th Floor  
185 Carlton Street  
Winnipeg (Manitoba)  
R3C 2V2

Tél. : (204) 949-4090

Télex : 075-7624

Fac-similé : (204) 949-2187

## **Nouveau-Brunswick**

Ministère de l'Expansion  
industrielle régionale  
P.O. Box 578  
590 Brunswick Street  
Fredericton  
(Nouveau-Brunswick)  
E3B 5A6

Tél. : (506) 452-3190

Télex : 014-46140

Fac-similé : (506) 452-3173

## **Nouvelle-Écosse**

Ministère de l'Expansion  
industrielle régionale  
1496 Lower Water Street  
P.O. Box 940, Station "M"  
Halifax (Nouvelle-Écosse)  
B3J 2V9

Tél. : (902) 426-7540

Télex : 019-22525

Fac-similé : (902) 426-2624

## **Ontario**

Ministère de l'Expansion  
industrielle régionale  
1 First Canadian Place  
Suite 4840  
P.O. Box 98  
Toronto (Ontario)  
M5X 1B1

Tél. : (416) 365-3737

Télex : 065-24378

Fac-similé : (416) 366-9082

## **Québec**

Ministère de l'Expansion  
industrielle régionale  
Tour de la Bourse  
800, place Victoria  
C.P. Box 247  
Montréal (Québec)  
H4Z 1E8

Tél. : (514) 283-7907  
Télex : 055-60768  
Fac-similé : (514) 283-3302

## **Saskatchewan**

Ministère de l'Expansion  
industrielle régionale  
Bessborough Tower — Suite 814  
601 Spadina Crescent East  
Saskatoon (Saskatchewan)  
S7K 3G8

Tél. : (306) 665-4400  
Télex : 074-2742  
Fac-similé : (306) 665-4399

## **Terre-Neuve**

Ministère de l'Expansion  
industrielle régionale  
Parsons Building  
90 O'Leary Avenue  
P.O. Box 8950  
Saint-Jean (Terre-Neuve)  
A1B 3R9

Tél. : (709) 772-4884  
Télex : 016-4749  
Fac-similé : (709) 772-5093





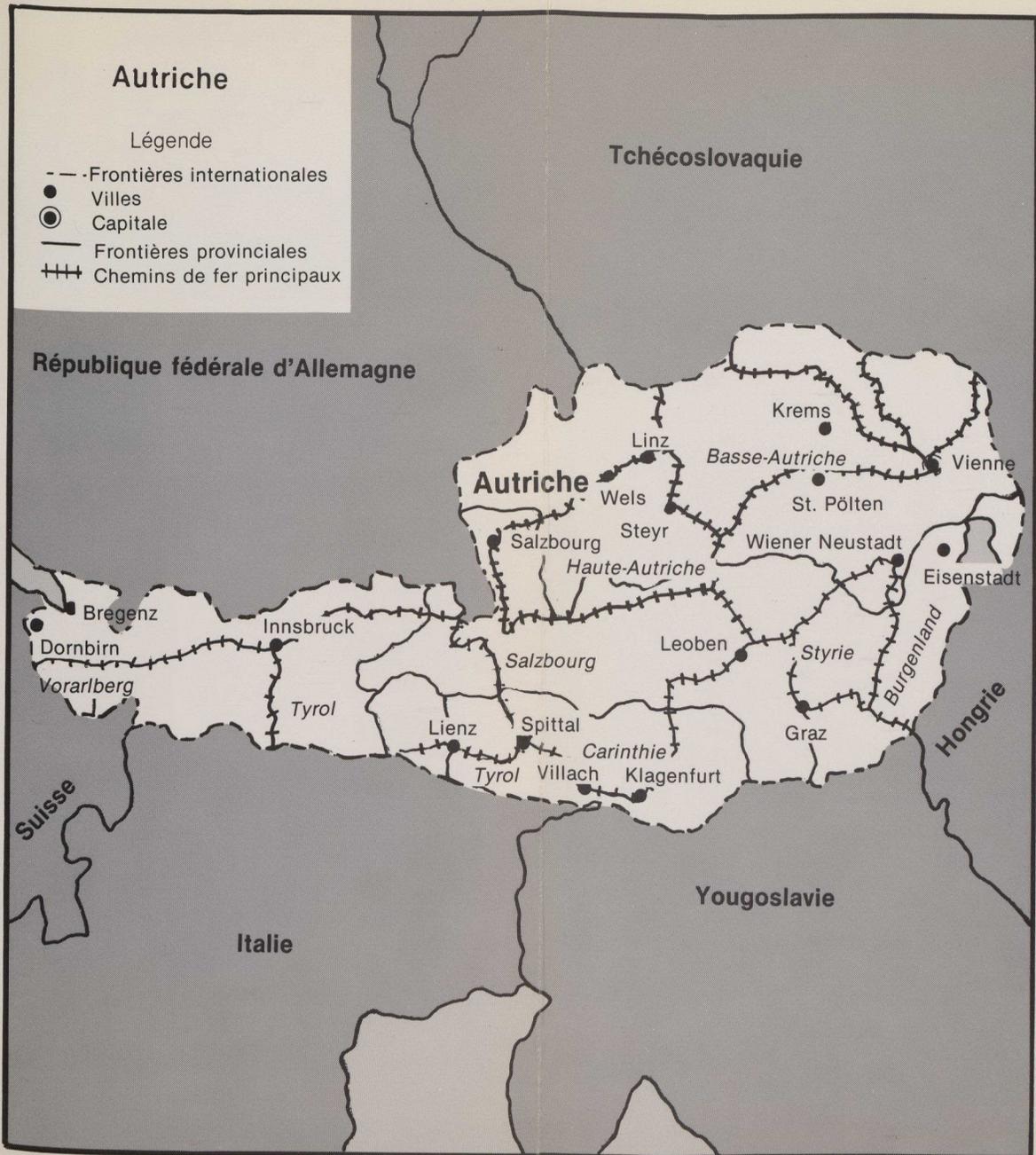




# Autriche

## Légende

- - - Frontières internationales
- Villes
- ⊙ Capitale
- Frontières provinciales
- +++ Chemins de fer principaux



LIBRARY E A/BIBLIOTHEQUE A E



3 5036 20084949 8

Storage

HF 1010 .G85A914 1984 STORAGE

Autriche, guide de l'exportateur  
canadien. --

15233992

Canada